

FICHE REPÈRES DU RSU 2021



Les syndicats de communes (SIVU / SIVOM)

Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2021. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

TAUX DE RETOUR

67%

Les syndicats de communes (SIVU / SIVOM) représentent 6,3% des collectivités et établissements publics territoriaux de la Région Occitanie et emploient 0,9% des effectifs. 349 structures ont transmis leur RSU sur les 523 recensées. Cette synthèse repose sur 196 structures.

> 1 474 agents recensés dans ces SIVU / SIVOM dont 836 fonctionnaires, 347 contractuels permanents et 291 contractuels non permanents.

Minimum

Effectifs

► 57% des agents sont fonctionnaires



			moyen	concernées
	1	90	5	176
	1	49	4	111
5	1	78	4	90

Effectif

Nb de Coll

Précisions emplois non permanents

Maximum

- ⇒ 21,6 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 53,3 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents permanents

31,41 % des contractuels permanents en CDI

51% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	coll concernée
Administrative	24,0%	11,2%	20,3%	1,8
Technique	47,5%	60,5%	51,3%	4,5
Culturelle	1,9%	0,6%	1,5%	3,0
Sportive	0,4%	0,0%	0,3%	1,5
Sociale	12,2%	12,1%	12,2%	2,7
Médico-sociale	6,3%	7,2%	6,6%	19,5
Médico-technique	0,1%	0,6%	0,3%	1,5
Police municipale	0,1%	0,0%	0,1%	0,5
Animation	7,4%	7,8%	7,5%	2,6
Total	100%	100%	100%	9

86% d'agents relevant de la catégorie C



Catégorie A Catégorie B Catégorie C

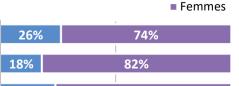


Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 76% • Hommes

Fonctionnaires

Contractuels

Ensemble



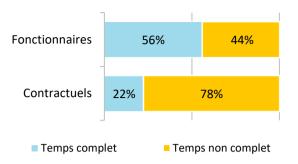
 Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 43% des agents

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	43%
Adjoints administratifs	15%
Adjoints territoriaux d'animation	7%
Agents sociaux	6%
ATSEM	5%

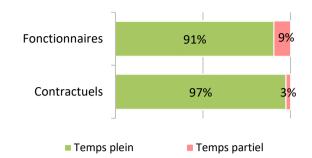
Fiche "Repères" du RSU 2021 1/7

Temps de travail des agents permanents

56% des fonctionnaires à temps complet contre 22% des contractuels



9% des fonctionnaires à temps partiel contre 3% des contractuels



Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Médico-technique	100%	Culturelle	100%
Sociale	70%	Médico-technique	100%
Animation	63%	Sociale	86%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0,8%	des hommes à temps partiel
14,1%	des femmes à temps partiel

Remarque: Les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non-complet

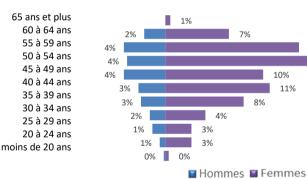
Pyramide des âges

En moyenne, les agents ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires 48,97		
Contractuels permanents	43,55	
Ensemble des permanents	47,39	
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	38,58	



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



^{*} L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

10%

11%

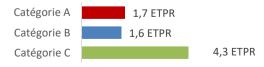
Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 9 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par répondant



- > 4 fonctionnaires
- > 2 contractuels permanents
- > 2 contractuels non permanents

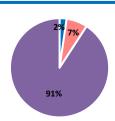
ETPR permanents moyens par catégorie



Positions particulières

6,9% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mis à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité



Fiche "Repères" du RSU 2021 2/7

Mouvements

En 2021, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 12,8 %

Fonctionnaire	Contractuel permanent	
6,7%	28,8%	
Emplois moyens permanents rémunérés		

Effectif physique théorique ¹ au 31/12/2020	Effectif physique au 31/12/2021

6 agents 6,1 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021				
Fonctionnaires 3 -2,2%				
Contractuels	7	13,0%		
Ensemble	71	1,8%		

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	38%
Départ à la retraite	17%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	14%
Mutation (changement de collectivité)	11%
Démission	10%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplaçants	55%
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	13%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel	10%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	5%
Voie de mutation	5%

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021- effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

Évolution professionnelle

Concours et examens professionnels En moyenne, 1,2% des agents permanents

présents au 31/12 ont été titularisés dans l'année

2 ruptures conventionnelles actées en 2021

1% des répondants ont initié au moins une procédure de rupture conventionnelle 100% sont à l'initiative de l'agent

Avancements et promotions Nombre moyen d'agents concernés sur 10

> Non concernés Avancements d'échelon Avancements de grade **Promotions**

Moins de 1 agent sur 10

0,81% des agents concernés

Sanctions disciplinaires

3% des répondants sont concernés par au moins une sanction disciplinaire en 2021.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Une sanction prononcée à l'encontre d'un agent contractuel

Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2021)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

100%

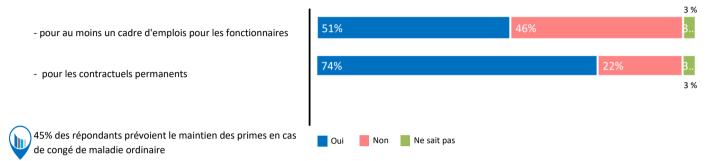
Budget et rémunérations



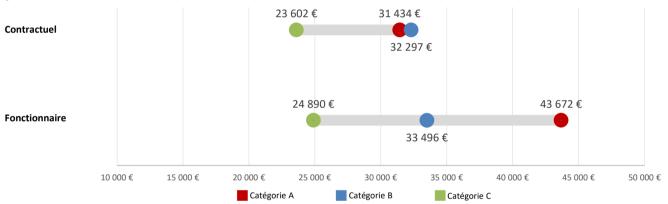
Les charges de personnel représentent 46,48 % des dépenses de fonctionnement

 Montant moyen
 Budget de fonctionnement
 447 563 €
 Charges de personnel
 208 045 €
 Soit 46,48 % des dépenses de fonctionnement

Mise en place du RIFSEEP



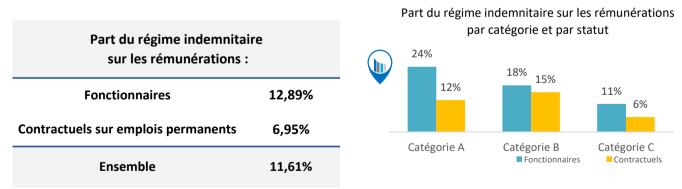
Rémunération annuelle brute moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des

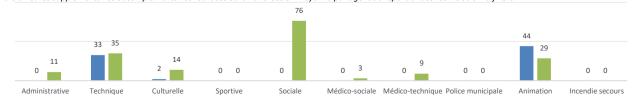
agents permanents est de 11,61 %

Le dénominateur intègre le traitement indiciaire de rémunération des agents



En moyenne, 264 heures supplémentaires/complémentaires pour les 62% des répondants concernés

Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en moyenne par agent de répondant concerné selon la filière



52% des répondants adhérent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Fiche "Repères" du RSU 2021 4/7

 En moyenne, 16,6 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 6,8 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,56%	1,87%	3,77%	0,97%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,36%	2,16%	4,42%	0,97%
Taux d'absentéisme global	5,84%	2,62%	4,90%	1,09%
(toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	-	2,3270	.,5070	_,55/6

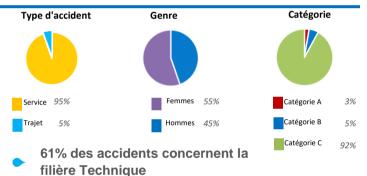
Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 23,88 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

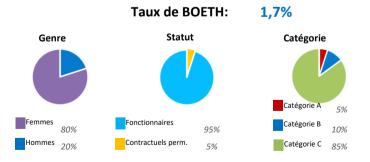
Accidents du travail

- 11% des répondants concernés par des accidents de travail
- > 3,2 accidents du travail pour 100 agents permanents
- En moyenne, 39 jours d'absence consécutifs par accident du travail



Handicap

7% des répondants ont au moins un agent BOETH



0,5 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par répondant concerné

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi

(répondants concernés)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de
sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises
adaptées...

Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le
maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

1 859 €

Prévention et risques professionnels

7 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût moyen des formations : 345 €

Coût par jour de formation : 49 €

Oui Non No Ne sait pas Non réponse

Existence d'un document unique (DUERP)

Existence d'un registre de santé et de sécurité

170/

Existence d'un plan de prévention des RPS

6 8%

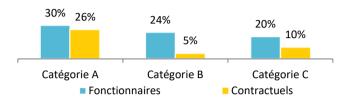
Fiche "Repères" du RSU 2021 5/7

Formation Agents présents au 31 décembre

En 2021, 18% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

16% des femmes et 23% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation



Le budget médian consacré à la formation est de 677 €

Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	67%
Autres organismes	24%
Frais de déplacement	4%
Coût de la formation des apprentis	4%

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,7 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	57%
Autres organismes	42%
CNFPT au delà	1%
Collectivité	0%

- Action sociale et protection sociale complémentaire

 10% des répondants ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

76% 11% 10%

Dont 15,8% ont adhéré à une convention de participation santé souscrite par le centre de gestion

	Santé	Prévoyance
Montant moyen annuel par bénéficiaire	255€	154 €
Non	rénonse Ou	i Non No.53

L'action sociale

Prestations servies directement par le sivu / sivom



Relations sociales

7% des répondants concernés par des grèves



1,1% des répondants ont engagé des négociations collectives



1,1% ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

Les principales négociations

Temps de travail, qualité de vie au travail

Mise en place du télétravail

Déroulement des carrières et promotion

Les principaux accords

Temps de travail, qualité de vie au travail

Mise en place du télétravail

Protection sociale complémentaire

Fiche "Repères" du RSU 2021

Précisions méthodologiques

¹ Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2020

Pour les fonctionnaires :

31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2020
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2020
- ² Formules de calcul Taux d'absentéisme

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Nombre de jours calendaires d'absence x 100

Nombre d'agents au 31/12/2021 x 365

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

« groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité. paternité adoption, autres raisons*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2021. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.





L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : juillet 2023 Version 1

Réalisé par l'Observatoire régional de l'emploi territorial et des données sociales, CDG31

Fiche "Repères" du RSU 2021 7/7

^{*} Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.